

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT EN DATE DU 13 SEPTEMBRE 2018

Le Conseil d'arrondissement du 10^e s'est réuni :

Le jeudi 13 septembre 2018

Dans la salle des mariages de la mairie du $10^{\rm e}$, sous la présidence d'Alexandra Cordebard, maire du $10^{\rm e}$ arrondissement.

Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN

Mme Véronique AMMAR

M. Dante BASSINO

M. Paul BEAUSSILLON

M. Stéphane BRIBARD

Mme Alexandra CORDEBARD

Mme Hélène DUVERLY

Mme Élise FAJGELES

Mme Sybille FASSO

M. Rémi FÉRAUD

M. Bernard GAUDILLÈRE

Mme Déborah PAWLIK

M. Sylvain RAIFAUD

M. Paul SIMONDON

Mme Anne SOUYRIS

M. Dominique TOURTE

Mme Léa VASA

Le quorum est atteint.

Excusés :

- M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à M. Paul SIMONDON jusqu'à son arrivée à 19h11.
- M. Didier LE RESTE a donné son pouvoir à Mme Dominique TOURTE.
- M. Emmanuel RYZ a donné son pouvoir à M. Sylvain RAIFAUD.
- M. Laurent SCHOUTETEN a donné son pouvoir à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Anne SOUYRIS a donné son pouvoir à Mme Léa VASA jusqu'à son arrivée à 19h48.

Mme Hélène DUVERLY a donné son pouvoir à M. Éric ALGRAIN à partir de 19h27.



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Projet de délibération : MA 1018151	3
Projet de délibération : MA 1018152	
Projet de délibération : MA 1018153	
Projet de délibération : 2018 DDCT 56	
Projet de délibération : 2018 DDCT 130	
Projet de délibération : 2018 DDCT 131	
Projet de délibération : 2018 DDCT 132	
Projet de délibération : 2018 DDCT 151	
Projet de délibération : 2018 DLH 195	
Projet de délibération : 2018 DLH 238	
Projet de délibération : 2018 DJS 30	
Projet de délibération : 2018 DAE 223	
Projet de délibération : 2018 DAE 240	
Projet de délibération : 2018 DDCT 136	
Projet de délibération : 2018 DAC 257	14
Projet de délibération : 2018 DDCT 135	15
Projet de délibération : 2018 DDCT 145	16
Projet de délibération : 2018 DU 128	16
Projet de délibération : 2018 DVD 62	18
Projet de délibération : 2018 DAE 69	21
Projet de délibération : 2018 DAE 73	
Projet de délibération : 2018 DFPE 44	23
Projet de délibération : MA1018154	23
Projet de délibération : MA1018155	23
Projet de délibération : 2018 DAC 120	24
Projet de délibération : 2018 DAC 584	24
Projet de délibération : 2018 DASCO 88	25
Vœux	26



La séance est ouverte à 18h37.

<u>Objet</u>: Désignation de la secrétaire de séance. <u>Projet de délibération : MA 1018151</u> <u>Rapporteure</u>: Alexandra CORDEBARD

Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 18

juin 2018.

<u>Projet de délibération : MA 1018152</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Autorisation donnée à la Maire du 10^e arrondissement pour signer les conventions d'occupation temporaires des salles de la mairie d'arrondissement.

<u>Projet de délibération : MA 1018153</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que cette délibération technique lui donne droit de signature.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention Fonds du Maire du 10^e arrondissement (16.181 euros) au « Comité Municipal des fêtes et œuvres de solidarité du 10^e arrondissement ».

<u>Projet de délibération : 2018 DDCT 56</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle qu'il s'agit des montants des quêtes reversés au Comité Municipal des fêtes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: États spéciaux d'arrondissement – Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2019.

<u>Projet de délibération : 2018 DDCT 130</u> **Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD précise qu'il s'agit d'une délibération technique déterminant le cadre de référence de la répartition des dotations et de la gestion locale pour 2019.

Dans un premier temps, **Mme PAWLIK** indique au Conseil que M. SCHOUTETEN s'excuse de ne pouvoir être présent ce soir.



Selon Mme PAWLIK, cette délibération n'est pas uniquement technique. Elle peut amener à formuler des remarques et permet parfois d'apporter des précisions sur certains sujets concernant la vie du $10^{\rm e}$ arrondissement.

Cette délibération mentionne qu'à la dotation d'animation locale s'ajoutent les crédits destinés aux Conseils de quartier, soit 3.306€ pour chacun d'entre eux.

Elle reconnaît que ce budget est habituel mais parfois, elle avoue être un peu interrogative, probablement à cause de critères ou d'arbitrages faits en amont pouvant lui échapper. Elle aimerait voir un cadre des critères sur l'utilisation des crédits par les Conseils de quartier.

Mme PAWLIK précise avoir l'impression que les crédits sont utilisés de manière à éviter le risque qu'ils ne soient pas renouvelés et servent donc pour des achats ou des investissements ne relevant pas forcément de la compétence du Conseil de quartier mais de celle de la Commune.

Pour donner quelques exemples concrets, elle précise que sur les six derniers mois de cette année, des votes ont été réalisés pour l'achat de tablettes numériques pour les écoles, une table de ping-pong pour l'école de la rue de Marseille et des transats pour la médiathèque. Elle ne remet pas en cause l'utilité de ces équipements mais, même si cela semble être de bonnes initiatives, elle s'interroge sur la légitimité du Conseil de quartier en la matière pour procéder à ces investissements.

Mme PAWLIK souhaite que cette délibération précise également les critères pour les investissements réalisés par ces Conseils.

M. RAIFAUD indique que les critères sur l'utilisation des crédits des Conseils de quartier relèvent des compétences de la Ville et peuvent intéresser le quartier. Ensuite, la décision de dépense fait l'objet d'une discussion par le Conseil de quartier.

Il précise que deux types de participations sont possibles. Le premier est à hauteur d'environ 3.000€ par an en fonctionnement et le second d'environ 8.000€ par an en investissement

M. RAIFAUD ajoute que l'équipe municipale fait beaucoup d'efforts depuis le début de la mandature pour bien expliquer aux membres de ces Conseils, particulièrement à ceux travaillant dans des équipes d'animation, la façon dont les dépenses publiques doivent être opérées car le fait d'être sur des crédits alloués aux Conseils de quartier ne dispense pas de respecter le code des marchés publics et d'être dans la distinction entre fonctionnement et investissement.

Pour être plus précis sur ce que Mme PAWLIK mentionne, celle-ci indique que ces initiatives viennent des Conseils de quartier ayant pris contact avec certains responsables d'équipement qui ont exprimé des besoins non couverts par le budget de la Ville. M. RAIFAUD indique que cela fait longtemps que des achats de postes informatiques, de tablettes ou de tableau de langue numérique au travers de ces Conseils viennent répondre à des besoins et des attentes formulés tant par les responsables éducatifs que par les parents d'élèves membres des Conseils de quartier, ou participant aux réunions.



M. RAIFAUD pense que ces achats entrent dans le cadre des compétences des Conseils de quartier. Ceux-ci décident de financer des éléments venant sur le budget de la Ville.

Il indique que ce débat a eu lieu avec les équipes d'animation des Conseils de quartier. Ces derniers n'étant pas des associations dépendantes de Paris, ce sont donc les crédits de la Ville qui sont engagés au travers de leur démarche participative.

Selon lui, le débat de compétence n'est pas important au-delà de la question de savoir si les Conseils de quartiers sont, oui ou non, sur les compétences de la Ville, et ce cadre d'analyse est le même pour les projets soumis au Budget Participatif.

L'équipe municipale a fait des efforts pour accompagner les équipes d'animation des conseils de quartier dans l'instruction des projets soumis aux assemblées plénières des Conseils de quartier car, pendant longtemps, Paris a connu un décalage entre l'idée que certains peuvent avoir et la possibilité effective de réalisation. M. RAIFAUD s'efforce depuis le début de la mandature, avec l'équipe des services de la Mairie d'arrondissement, de réduire ce décalage et faire en sorte d'arriver devant les Conseils de quartier avec des décisions préparées de manière à ce qu'elles soient réalisables et réalisées. Il y tient fortement et rappelle avoir eu des échanges à ce sujet avec Mme PAWLIK.

Mme CORDEBARD ajoute que le fait de donner des espaces d'implication aux citoyens est un choix délibéré de la Ville qui, naturellement, se rajoute, augmente ou qualifie les investissements de celle-ci. Il s'agit de donner des espaces de décision et de participation ainsi que de déléguer un pouvoir d'investissement à des cercles participatifs, à l'instar du Budget Participatif qui le fait à une échelle différente. Cela correspond à une volonté de l'équipe municipale d'associer plus largement les citoyens.

Mme PAWLIK remercie M. RAIFAUD pour sa réponse, qu'elle entend bien. Cependant, elle remarque que sa question, bien que légitime, le met mal à l'aise car derrière se cache le fait que les Conseils de quartier ne sont pas là pour pallier l'absence de certains achats de la Ville de Paris.

Si un budget est donné à ces Conseils en leur indiquant que les choix d'améliorer la vie du quartier leur reviendront mais qu'ils devront finalement faire des investissements ou des achats que la Ville ne fait plus, cela réduit tout de même la marge de manœuvre.

Pour Mme PAWLIK, l'achat de tablettes numériques pour les écoles relevait plutôt du budget de la Ville pur. Le budget du Conseil de quartier, quant à lui, devrait servir à des embellissements, des améliorations, des projets d'animations locales...

M. ALGRAIN rappelle, concernant les équipements, qu'aucun fléchage n'est fait en direction des Conseils de quartier. Ceux-ci sont tout à fait autonomes et peuvent décider d'investir dans telle ou telle fourniture, éventuellement en direction des écoles ou d'autres équipements.

Par exemple, cela leur a permis de financer, lors de la mandature précédente, sur ce même modèle, l'acquisition de violons pour l'école Saint-Maur. Sans cette impulsion de la part du Conseil de quartier, en association avec le Conservatoire, l'école n'aurait jamais eu cette particularité.



L'équipe municipale n'a pas fléché cet achat, ce sont les Conseils de quartiers qui, à un moment donné, sont sollicités par des acteurs locaux et décident, ou pas, de voter et suivre les projets en question.

M. RAIFAUD constate que le Conseil d'arrondissement touche un débat extrêmement important sur la notion de Budget Participatif ou de parts de budget soumises à un processus participatif.

Concernant les tablettes, le Conseil de Paris n'a pas pris la décision de généraliser leur installation dans les écoles. Si cela avait été le cas, la question ne se serait pas posée en Conseil de quartier. Il rappelle que les crédits de la Ville ne sont pas infinis et imposent des arbitrages ainsi que des priorisations. Si le Conseil de quartier souhaite se focaliser sur un sujet n'ayant pas de politique au niveau de la Ville pour avoir une démarche systématique, il est tout à fait légitime pour cela.

Pour élargir sur le débat global, M. RAIFAUD rappelle que des discussions de cet ordre-là existent également sur le Budget Participatif. Il s'agit de crédits de la Ville que celle-ci décide de mettre à disposition des Parisiennes et des Parisiens. Ceux-ci restent des crédits de la Ville, donc, il est forcément question de compétences municipales.

M. RAIFAUD trouve étrange ce débat en illégitimité du Budget Participatif ou de la part de budget consacrée aux Conseils de quartier car cela peut laisser penser qu'ils ne devraient avoir ni l'un ni l'autre, et laisser à la Ville la charge d'assumer son entière responsabilité en payant systématiquement tout, sans laisser aux citoyens la possibilité d'avoir des initiatives, d'être porteurs de projets, de militer pour un certain nombre de choses et de faire en sorte de dépenser utilement des crédits qui restent, de toute façon, municipaux. Ce débat le perturbe toujours un peu.

La décision a été prise de consacrer une part du budget de la Ville dans les Conseils de quartier et, au travers du Budget Participatif, à des démarches de participation citoyenne. Il est donc nécessaire de les laisser s'exercer, à la réserve près – et l'équipe municipale est très vigilante avec cela, aussi bien sur le Budget Participatif que pour les investissements faits dans les Conseils de quartier – de ne pas être sur des projets déjà prévus, commencés et décidés pour ne pas venir y rajouter un budget.

Dans le cas des tablettes, aucune politique n'existe les concernant à Paris, donc, si le Conseil de quartier veut en payer, cela semble être une bonne initiative.

Mme PAWLIK précise n'avoir jamais dit qu'il s'agissait de remettre en cause le principe même du Budget Participatif ou de l'achat des Conseils de quartier, cela n'est absolument pas le sens de son propos, au contraire, en reprenant sa question initiale, elle est elle-même très attachée à ce dispositif et se soucie de savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Sont soumis au Budget Participatif des projets consistant à rénover ou faire des travaux comme par exemple dans les sanitaires des écoles, ces cas se sont présentés, et M. RAIFAUD le sait très bien.



Cela veut dire que si des crédits sont fléchés sur le budget participatif à grand renfort de communication stipulant que les mairies de Paris consultent les citoyens, mettent des crédits à disposition de manière à ce que les habitants puissent choisir leurs projets mais que, finalement, cela ne sert qu'à pallier les carences de la Ville, pour Mme PAWLIK, cela ne s'appelle pas de la démocratie participative.

Mme CORDEBARD rappelle qu'il s'agit malgré tout du budget de la Ville. Si, comme le dit Mme PAWLIK, les carences de Ville sont palliées avec ce budget, dans ce cas, cela ne consiste plus à les pallier.

La délibération est adoptée à la majorité (3 abstentions).

Objet: États spéciaux d'arrondissement – Délibération cadre investissement 2019.

<u>Projet de délibération : 2018 DDCT 131</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD précise qu'il s'agit de la reconduction annuelle du principe d'autorisation des Conseils d'arrondissements à effectuer des dépenses d'investissement afférentes à des équipements de proximité pour lesquels les marchés de travaux correspondants peuvent être passés sans formalités préalables.

Elle ajoute que ceci est une niche particulière en raison de leur montant. Les investissements portent sur des opérations de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements. Pour 2019, il est proposé de reconduire cette autorisation selon les mêmes règles et modalités qu'en 2018.

La délibération est adoptée à la majorité (3 abstentions).

Objet : Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2019.

<u>Projet de délibération : 2018 DDCT 132</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD signale, sur cette délibération, des modifications prises en compte portant, pour l'essentiel, sur les adresses. Les écoles maternelles et élémentaires Belzunce ont été supprimées et remplacées par l'école polyvalente Belzunce.

Deux modifications interviendront ultérieurement, une scission de l'établissement multi-accueil Hôpital Saint-Louis sera demandée pour 2020 afin de faire apparaître, d'une part, la crèche collective et, d'autre part, la crèche familiale. Il est toutefois possible de conserver cet équipement tel quel puisqu'il est inscrit en type multi-accueil, ce qui le rend, aujourd'hui, compatible avec des berceaux crèches collectives et des berceaux crèches familiales. Cela n'impactera pas le budget de fonctionnement puisque ce dernier est basé sur le nombre de berceaux.

Elle ajoute qu'une rectification en 2020 sera également demandée pour la plate-bande située place Jan Karski qui ne sera plus dénommée rond-point Louis Blanc.



Elle précise que l'inventaire se doit d'être précis et actualisé. Il sera voté sous réserve que soient présentés au Conseil de Paris deux amendements modificatifs identifiés comme nécessaires par les services.

Mme CORDEBARD souligne quelques erreurs dans la liste des équipements proposés et émet deux réserves. Une première erreur technique sur l'équipement n° 2666, soit la mini-crèche située au 26 impasse Sainte-Marthe et non la crèche 15/19 rue du Chalet. La seconde concerne une mise en suspens de l'absorption de la crèche familiale située au 21 rue des Petites Écuries, absorbée par l'équipement n°2474, la halte-garderie, en équipement multi-accueil. Les deux structures seront conservées jusqu'à nouvel ordre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Autorisation donnée à la Maire de Paris de céder une presse offset et une imprimante (10°).

<u>Projet de délibération : 2018 DDCT 151</u> **Rapporteure** : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique qu'il s'agit de céder cette presse offset et de racheter une imprimante numérique plus moderne afin de poursuivre les travaux d'impression en interne.

Elle ajoute que, suite au départ en retraite de l'imprimeur ayant accompagné la Mairie durant de nombreuses années, le poste sera maintenu et un remplaçant arrivera prochainement pour poursuivre cette activité dans l'établissement.

Mme PAWLIK se dit heureuse de savoir qu'une solution a été trouvée pour remplacer la presse actuelle.

Elle signale avoir été alertée par un certain nombre d'associations, de collectifs et d'organismes plus ou moins liés à la Mairie du $10^{\rm e}$ qui utilisaient cet équipement, tel le Conseil des seniors qui s'inquiétait de savoir ce qu'ils allaient pouvoir faire sur la question, eux qui utilisent beaucoup cette presse et les services du graphiste sur la mise en page des documents qu'ils produisent. Mme PAWLIK souhaite donc avoir des informations sur ce dernier point.

Mme CORDEBARD annonce que le graphiste sera également remplacé et arrivera au mois de novembre à la Mairie du 10^e pour permettre à chacun d'avoir de nouveau recours directement au personnel pour assurer ses publications et impressions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Objet: Réalisation 6, rue Demarquay (10^e) d'un programme d'acquisition – réhabilitation de 12 logements sociaux (7 PLA-I et 5 PLUS) par la RIVP.

Projet de délibération : 2018 DLH 195

Rapporteur: Dante BASSINO

M. BASSINO indique qu'il s'agit d'approuver un programme de réalisation de logements sociaux, sept PLA-I et cinq PLUS, avec une gestion confiée à la RIVP. Cela se traduira concrètement, pour la Ville, par une subvention de 748.559€ ainsi que par les différentes garanties des prêts PLA-I et PLUS, comme cela se fait régulièrement.

Il ajoute qu'un bilan a été réalisé sur les désignations et attributions de logements sociaux sur l'ensemble de Paris. Concernant le $10^{\rm e}$ arrondissement, tous attributaires confondus, 13,4% des logements sont attribués aux ménages relevant du premier quartile qui, par définition, représentent 25%, l'objectif fixé par la loi. Le $10^{\rm e}$ est un des arrondissements faisant le plus d'attribution aux personnes du premier quartile parmi ceux ayant le plus de logements sociaux, mais, malgré cela, il est encore très loin de répondre à la réalité de la situation. Ce nombre devrait être doublé pour que ces personnes puissent réellement bénéficier, à proportion, des logements sociaux.

M. BASSINO insiste sur la nécessité de continuer dans cette direction de faire des logements de type PLA-I et PLUS afin de pouvoir reloger les personnes du premier quartile car il ne leur sera pas proposé de PLS. La nécessité est bien prouvée et le besoin reste important.

Mme AMMAR constate qu'une fois de plus, les logements intermédiaires et les familles trop riches pour entrer dans ce cadre-là ne sont pas pris en compte. Il est question de création de logements sociaux mais, en réalité, les immeubles existent déjà, seules les dénominations changent. De plus, la Mairie préempte à prix élevés, et cela implique une augmentation des prix. Les familles moyennes ne peuvent plus se loger dans Paris et sont contraintes de se délocaliser en banlieue.

Pour cette raison, le groupe républicain votera contre car cette délibération qui est en contradiction avec la volonté de dynamiser les quartiers avec des critères commerçants. Certes, il est nécessaire de loger des citoyens dans le premier quartile, mais les familles moyennes doivent aussi trouver à se loger. Le logement privé est trop cher pour elles et le logement aidé ne leur est pas accessible.

M. BASSINO précise que les 13,4% d'attributions aux familles du premier quartile impliquent 86,6% d'attributions aux familles des trois autres quartiles. Cela ne veut pas dire que l'équipe municipale se satisfait de cette situation. Au contraire, elle pense qu'il manque du logement social pour l'ensemble des catégories.

Certaines d'entre elles, les familles ayant le moins de ressources, connaissent plus de difficultés mais bénéficient encore moins, contrairement à ce qu'il est possible de penser, des aides et du logement social. Un retard est à rattraper car les 25% les plus pauvres ne bénéficient que de 13% des attributions, et cela pose problème pour d'autres familles. L'équipe municipale veut faire assez de logements sociaux pour tous et vise 30%, voire audelà, et rappelle que 70% des parisiens sont éligibles au logements sociaux.



Les élus communistes ont mis en avant un certain nombre de solutions sur, par exemple, les réquisitions d'immeubles vides, les taxes sur les résidences secondaires... Un rapport de force est maintenant nécessaire.

M. BASSINO invite les élus républicains à se joindre à son groupe pour également réaliser de nombreux PLS et PLI.

Il précise qu'il n'est pas question de construire un immeuble, mais d'en racheter un pour le transformer en logement social. Cela n'est pas qu'un changement de dénomination car il se traduira, pour les personnes l'occupant déjà et pour celles qui pourront accéder aux logements vides, par un changement du niveau de loyer considérable. Certaines familles gagneront plusieurs centaines d'euros par mois. De plus, malgré la loi Élan, un certain nombre de garanties seront encore attachées au logement social et elles sont supérieures à celle du logement privé.

M. BASSINO ajoute, pour contrer la théorie stipulant que la création de logement social fait augmenter les prix, qu'il suffit de voir les propriétaires, attachés au prix de leur immobilier, se battre lorsque du logement social est fait à côté de chez eux pour se rendre compte qu'ils ne pensent pas de cette manière. Au contraire, pour eux, faire du logement social implique une baisse des prix. En réalité, plus la pression est baissée, plus la hausse des prix est évitée.

Mme AMMAR indique que, même élue depuis peu, elle est présente depuis longtemps dans l'assemblée et n'a presque jamais vu de PLS. Le fait que les préemptions fassent monter les prix n'est pas une vue de l'esprit mais aussi une réalité.

Mme CORDEBARD remarque que le Conseil a déjà eu le plaisir d'avoir ce débat et constate que cela n'a pas changé, la majorité municipale et l'opposition ont une vision et une position différentes. Elles n'ont ni les mêmes ambitions en termes de logement social, de relogement et de maintien des familles, ni les mêmes analyses. Ce débat revient donc de temps en temps pour que chacun puisse l'entendre.

La délibération est adoptée à la majorité (3 votes contre).

Objet : Mobilisation d'une partie des droits de réservation de logements sociaux en faveur de projets de logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap.

Projet de délibération : 2018 DLH 238

Rapporteur: Dante BASSINO

M. BASSINO indique qu'il s'agit d'extraire soixante-dix logements du contingent de la Ville pour les réserver à des logements accompagnés pour des personnes en situation de handicap lorsqu'il n'y a pas forcément nécessité d'un logement totalement adapté ou de logements adaptés disponibles immédiatement. Dans ce cas, cela sera transitoire le temps qu'un logement réellement adapté soit libéré.

Sur les modalités de mise en œuvre, **Mme PAWLIK** trouve la démarche louable et innovante. Elle s'interroge cependant sur le quota car soixante-dix logements jusqu'en 2021 représentent 17,5 logements par an, soit moins d'un logement par an et par arrondissement. Cela reste



donc très marginal. Il ne doit pas y avoir de hiatus, d'un côté, entre les bonnes idées et les politiques publiques pouvant être impulsées, et, de l'autre, les grands effets de communication qui suivent derrière et qui, malheureusement, ne correspondent pas toujours à la réalité.

Mme VASA reconnaît que cela n'est pas suffisant, mais précise que cette expérimentation ne fait que commencer. Elle est nécessaire pour combler le manque dans l'offre à destination des personnes en situation de handicap. La Ville de Paris sait en faire, même si les établissements spécialisés accueillant des personnes tout au long de leur vie font cruellement défaut. Cependant, la Ville sait moins aider les familles qui se débrouillent généralement toutes seules avec les personnes qu'elles aident à domicile.

Dans le cas de cette délibération, la bonne nouvelle est que la Ville prend en charge cette proposition très attendue par les familles avec le soutien des bailleurs. Cependant, Mme VASA regrette le faible nombre, mais pense que passer de zéro à soixante-dix logements représente un bon début. C'est un essai pour voir le fonctionnement, convaincre et aller plus loin. Dans le $10^{\rm e}$ arrondissement, la plupart des structures vont candidater et proposer d'accompagner des personnes dans ces logements sociaux.

M. BASSINO confirme que ce dispositif ne fait que commencer qu'il faut le faire correctement. L'équipe municipale ne peut pas partir avec un nombre de logement trop élevé au cas où les choses ne fonctionneraient pas et présenteraient des défauts, notamment dans l'accompagnement. Elles ne doivent pas être faites à tort et à travers, si elles fonctionnent bien et rapidement, une augmentation sera envisageable. L'équipe municipale ne se limite pas à cette expérimentation et pense pouvoir faire mieux d'ici 2021.

Il ajoute qu'il est nécessaire de calibrer ce dispositif parmi les autres dispositifs prévus pour le logement. Au départ, l'équipe municipale ne veut pas calibrer trop fort ce dispositif car, à la fin, si un demandeur ne rentre plus dans un des dispositifs spécifiques, il n'aura plus accès au logement social. De nombreuses familles en difficultés, dont certaines en situation de handicap ou ayant un membre dans ce cas, en font partie mais il ne faut pas non plus supprimer toute possibilité d'accéder au logement social pour les autres familles qui ne rentreraient pas dans un des dispositifs spécifiques.

Mme CORDEBARD ajoute que cela est loin de résumer la politique de la Ville de Paris en direction des personnes porteuses de handicap.

Elle rappelle que Paris est favorable à la construction, à l'avenir, de logements qui ne seront pas uniquement accessibles à une petite partie de la population et reste fortement engagée dans ce domaine, comme dans d'autres, pour la prise en charge de personnes porteuses de handicap.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Objet: Subventions (127.600 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3°; 5°; 8°; 10°; 11°; 12°; 14°; 16°; 17°; 18°; 19°).

Projet de délibération : 2018 DJS 30

Rapporteur: Paul BEAUSILLON

M. BEAUSSILLON indique que cette subvention est récurrente et concerne l'OMS, connue de tous au sein du Conseil.

Cet organisme a organisé, le week-end précédent, le village sport du forum des associations. Il assure chaque année l'organisation et la promotion d'un certain nombre d'événements sportifs dans le 10^e arrondissement ou l'accompagnement de certains clubs.

M. BEAUSSILLON attire l'attention du Conseil sur le fait que la subvention d'un montant de 11.000€ allouée à l'OMS du 10^e est parmi les plus élevées de celles distribuées aux OMS parisiennes, prouvant ainsi sa bonne santé au niveau de la Ville. Il fonctionne bien et est reconnu par tous ceux s'intéressant aux sports municipaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u> : Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens. Signature des conventions afférentes aux indemnités. Montant : 43.196 euros.

Projet de délibération : 2018 DAE 223

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY explique que la Ville s'est lancée dans un programme de rénovation, de changement et de modernisation des trois cents soixante kiosques parisiens. Le temps de déconnecter l'ancien, de brancher le nouveau et de faire fonctionner les branchements de l'eau et de l'électricité, cela prend deux à trois semaines durant lesquels le kiosquier se retrouve sans activité. Il est mobilisé pour faire suivre de l'information, mais cela ne suffit pas à réparer sa perte financière.

L'objet de la délibération est de permettre à Mme HIDALGO d'attribuer ces sommes en matière d'indemnisation aux kiosquiers parisiens. L'un d'eux est concerné dans le 10^e, place Bonsergent. Il a déjà changé et le kiosque est grand, beau et pratique. Il ressemble presque à une boutique et permet même de s'abriter en cas de pluie selon le kiosquier.

Sur les modalités et le calcul des indemnisations, **Mme PAWLIK** reconnaît que cette action est louable et légitime, mais, à la lecture de la délibération, deux éléments l'ont interpellée. Premièrement, pour le calcul de l'indemnité versée à chaque kiosquier, seul le chiffre d'affaires presse est pris en compte. Cependant, tout le monde sait aujourd'hui qu'ils ne vendent pas uniquement de la presse, mais aussi des friandises ou des objets souvenirs de la ville et, pour certains d'entre eux, cette part de leur chiffre d'affaires ne doit pas être négligeable. Elle regrette donc que ce point ne soit pas pris en compte.

Deuxièmement, elle constate que la base de l'indemnisation est faite sur celle du chiffre d'affaires réalisé l'an dernier ; or, quand une indemnité est calculée, généralement, dans



l'ensemble du domaine des affaires, le calcul part sur un chiffre d'affaires lissé sur plusieurs années prenant en compte des raisons climatiques ou des événements divers et variés pouvant affecter le chiffre d'affaire. Mme PAWLIK pense que calculer cette indemnité non pas sur la base du seul chiffre d'affaires de l'an dernier mais sur celui des deux ou trois dernières années aurait été préférable.

Mme PAWLIK indique que son groupe votera cette délibération car il est important que les kiosquiers puissent être indemnisés, mais elle exprime son regret sur ces deux points particuliers de la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Budget Participatif « Plus de commerces dans les quartiers populaires » - Appel à projets « Coup de Pouce Commerce » relatif aux projets d'investissement des commerces des quartiers populaires.

Projet de délibération : 2018 DAE 240

Rapporteure : Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY indique que cette opération est reconduite. Elle a démarré en 2017 avec un certain nombre de candidats qui se sont fait connaître pour obtenir des fonds, dont deux du $10^{\rm e}$, le fleuriste rue de Chabrol et la librairie papeterie rue d'Hauteville. Il s'agit, dans les quartiers dits populaires, d'aider, comme le fait la Ville par ailleurs par d'autres types d'opérations comme Vital'Quartier, les commerçants qui investissent dans toute sorte de dépenses d'accueil à la clientèle, d'amélioration de leurs conditions de travail, de présentation de leur production et de leurs services.

Cette année encore, 2,5M€ seront consacrés sur tout Paris à ces sommes distribuables par fraction de 10.000€ par commerce. Un jury sera présent, comme l'an dernier, avec les deux adjoints de Mme HIDALGO concernés.

Mme DUVERLY demande au Conseil d'arrondissement de voter pour la reconduction de cette opération qui rend beaucoup de service et donne satisfaction aux commerçants en ayant bénéficié.

Mme PAWLIK reconnaît que ce dispositif est louable car il participe à l'amélioration de certains quartiers. Cependant, elle s'interroge sur les critères de sélection. Le règlement de l'appel à projet précise que seuls peuvent participer les commerçants indépendants ou les artisans dans l'un des secteurs suivants : commerce alimentaire, commerce non alimentaire, commerce de service, artisanat de fabrication.

Elle demande pourquoi ne pas se servir de cet outil pour lutter contre la mono-activité et pourquoi le fait d'appartenir à tel ou tel secteur d'activité, dans un quartier qui aurait vraiment besoin de diversification, ne serait pas pris en compte dans les critères d'examen des candidatures. Une prime aux commerçants qui décident de s'installer dans un secteur qui en a particulièrement besoin pourrait être envisagée.



Mme PAWLIK trouve cela dommage car cela montre que la majorité a une logique en silo dans les politiques qu'elle instaure, c'est-à-dire que lorsqu'elle met en place un instrument aidant les commerces dans les quartiers populaires, elle ne peut pas penser à la mono-activité.

Mme PAWLIK pense qu'une vision d'ensemble sur le sujet serait nécessaire. Son groupe votera la délibération, mais elle aimerait que, pour le règlement de l'an prochain, cette question puisse être analysée et qu'une réflexion soit menée sur la possibilité, par exemple, d'instaurer une prime aux candidats qui permette de lutter efficacement contre la monoactivité.

Mme CORDEBARD souligne, à l'instar d'une délibération précédente, que cet appel à candidature ne résume pas la politique de la Ville en matière d'accompagnement des commerces, loin de là, car, notamment dans les quartiers du 10°, la majorité a vu l'effet spectaculaire de ce qui a été mené, notamment, l'action de la SEMAEST pour répondre aux problématiques citées par Mme PAWLIK.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>**Objet**</u> : Subventions dans le cadre de l'appel à projets Parcours linguistiques à visée professionnelle.

Projet de délibération : 2018 DDCT 136

Rapporteur: Hélène DUVERLY

Mme DUVERLY indique qu'une somme de 90.000€ sera répartie entre six associations retenues dans le cadre de l'appel à projet. Pour le 10^e arrondissement, deux d'entre elles ont été retenues, Entre-aide Tiers Monde (ETM) pour le Tiers-Monde et la coopération ainsi que Français Langue d'Accueil, pour lesquelles il est proposé au Conseil d'accepter de leur attribuer la somme de 10.000€.

Il est rappelé qu'ETM est logée dans l'un des locaux commerciaux faisant suite à l'opération rue Bichat – rue du Faubourg du Temple dans le pâté de maison à l'angle des deux rues. Elle occupe un local commercial côté Bichat, au 5 bis. Cette association est bien connue et la Mairie suit son activité.

Mme CORDEBARD ajoute, concernant Français langue d'accueil, que tous les élus connaissent parfaitement son activité très précieuse pour les quartiers.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>**Objet**</u>: Subvention (11.500 euros) à six associations dans le cadre de la Politique de la Ville $(10^{\rm e})$.

Projet de délibération : 2018 DAC 257

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que les six subventions correspondant à un montant global de 11.500€ sont à destination d'associations bien connues de tous dans l'arrondissement de par leur travail :



- La Compagnie Abel pour son projet de danse parents/enfants (2.500€);
- L'Aire à Mots pour ses ateliers d'écriture pour enfants et adolescents (2.500€).
 M. ALGRAIN précise avoir croisé sa présidente quelques jours auparavant et celle-ci lui a rappelé que l'association, dont le travail est tout à fait remarquable dans l'arrondissement, venait d'atteindre ses vingt ans d'existence et souhaiterait marquer ce moment important;
- L'association Lecture Jeunesse pour une action de création d'un livre numérique (1.000€);
- L'association Musique Culture Digitale (MCD) pour deux actions d'ateliers de fabrication numérique et vidéo pour les enfants (3.000€) ;
- L'association Étonnant Cinéma situé au centre d'hébergement Emmaüs rue Jacques Louvel-Tessier pour son activité de ciné-club et son atelier de réalisation audiovisuelle (1.500€);
- Frichti Concept pour son projet de danse au Carré Saint-Lazare. L'association s'est exportée à cet endroit, mais, habituellement, elle déploie son énergie dans le quartier de la Grange-aux-Belles (1.000€).

Mme CORDEBARD ajoute que chacune de ces actions est très précieuse pour les quartiers et les habitants du 10^e dans toute leur diversité

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (77.000 euros) à 14 structures porteuses de projets économiques locaux (PEL) dans les quartiers Politique de la Ville.

Projet de délibération : 2018 DDCT 135

Rapporteur : Léa VASA

Mme VASA propose au Conseil de soutenir, à hauteur de 77.00€, les projets de quatorze structures dans les quartiers politiques de la Ville, conformément aux objectifs du contrat de Ville, dans le cadre de l'appel à projet politique de la Ville, et en particulier d'un sous-programme nommé « Projets économiques locaux » soutenant des projets en financement et en accompagnement qui mobilisent aussi d'autres cofinancements (autres directions de la Ville, de la Région, de l'États et des crédits européens). Cette année, il est proposé d'attribuer des subventions visant notamment le soutien entrepreneurial dans le champ de l'économie sociale et solidaire, le développement des compétences et parcours professionnalisant pour les jeunes dans l'économie circulaire, ainsi que des expérimentations et des innovations dans l'accompagnement et l'insertion des publics éloignés de l'emploi.

Dans le 10^e arrondissement sont particulièrement concernés quelques projets :

- L'association Cravate Solidaire pour son accompagnement individualisé auprès d'habitants issus des quartiers politiques de la Ville afin de leur permettre de s'habiller pour passer les entretiens et s'insérer dans le monde du travail. Elle est particulièrement active dans le 13^e mais souhaite s'implanter dans le 10^e (10.000€);
- Le GRDR pour son action d'accompagnement « Projet économique porté par les migrants et leur organisation » pour des personnes situées un peu partout dans Paris (5.000€);



- L'association Extramuros pour son projet de développement des nouvelles activités et la découverte des métiers dans le domaine du réemploi, en particulier sur le quart Nord-Est de Paris, dans les quartiers du 10e (8.000€).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subventions (14.000 euros) à quatre associations et une convention pluri annuelle d'objectifs pour le financement de projets visant à favoriser l'accès aux droits, et de l'intégration.

Projet de délibération : 2018 DDCT 145

Rapporteur: Paul BEAUSSILLON

- **M. BEAUSSILLON** précise qu'il s'agit d'une délibération visant à subventionner quatre associations. Dans le 10^e, le CAMRES est concerné, avec une subvention à hauteur de 4.500€ qui se décompose de la façon suivante :
 - 3.000€ au titre de la politique d'intégration visant notamment une activité développée au sein de son action de centre d'accueil de jour et d'accompagnement qui aura lieu le mercredi où l'équipe animera une ludothèque ;
 - 1.500€ au titre du soutien à la vie associative pour une action s'intitulant « Au petit déjeuner, tous commensaux, tous compagnons », une activité de petit déjeuner solidaire d'accueil développée tout au long de l'année.

Mme CORDEBARD ajoute que le Conseil ne se félicite jamais assez du travail effectué par le CAMRES et, notamment, de son accueil inconditionnel qui rend un très grand service à la collectivité et aux personnes accueillies.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Objet: Cession au profit de la RIVP du bâtiment 21 rue Léon Jouhaux / 45 – 49 quai de Valmy (10^e).

Projet de délibération : 2018 DU 128

Rapporteur: Paul SIMONDON

M. SIMONDON indique qu'il s'agit de l'immeuble municipal occupé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Ville de Paris, connue sous le nom d'« immeuble de l'entrepôt » situé à l'angle entre le quai de Valmy et la rue Léon Jouhaux.

Dans le cadre de l'opération « Bourse de commerce » permettant d'implanter un musée d'art contemporain avec la collection Pinault dans le bâtiment de la bourse de commerce, l'immeuble a été coupé en deux. La partie rue Léon Jouhaux a été vendue à la Chambre de Commerce et d'Industrie sur laquelle elle a un projet de rénovation complète et de reconstruction, en partie pour y installer son siège. Quant à la partie Quai de Valmy, celle-ci est, pour le moment, conservée par la Ville.

Cette délibération prévoit de vendre l'immeuble à la RIVP, pour un montant de 14,6 millions d'euros, afin qu'elle y réalise soixante-seize logements, cinquante-neuf logements sociaux et



dix-sept intermédiaires. Cette réalisation et les financements allant avec ont déjà été autorisés par une délibération à la fin de l'année 2016.

Le projet a ensuite été un peu adapté. Le rez-de-chaussée de l'immeuble continuera d'accueillir le bureau de poste déplacé durant le temps des travaux sur la partie Jouhaux et un local commercial sera créé. L'accord de cession prévoit les servitudes nécessaires à l'activité du centre d'hébergement d'urgence Emmaüs de cent-quarante places installé dans la partie Chambre de commerce de l'immeuble mais qui passe par l'immeuble Quai de Valmy ainsi que de nombreuses autres servitudes permettant aux uns et aux autres de réaliser leur chantier dans de bonnes conditions.

Mme PAWLIK souhaite profiter de cette délibération pour faire un point sur le centre d'hébergement d'urgence puisque la délibération insiste sur le caractère temporaire de ce CHU. Il est bien précisé que l'acte de cession devant prévoir une servitude provisoire pour le maintien, par la RIVP, de l'accès desservant le centre et d'issues de secours est provisoire jusqu'en juin 2019.

Elle imagine que cela signifie qu'après le mois de juin, le CHU sera fermé et déplacé. Dans le cas contraire, il n'aura plus d'issues de secours, chose qui serait problématique. Elle demande à M. SIMONDON, d'une part, de lui confirmer ce point et, d'autre part, lui dire ce qui est envisagé concernant la réinstallation du CHU. Elle imagine qu'à quelques mois de la fin de ce dispositif, celui-ci doit avoir tout un tas de pistes sur le sujet.

M. SIMONDON précise qu'il s'agit d'installation d'hébergements d'urgence dans un immeuble momentanément vide d'usage issu du domaine intercalaire. Il s'agit, en l'occurrence, de l'immeuble appartenant dorénavant à la Chambre de commerce et d'industrie.

C'est à la demande de l'équipe municipale, avec l'appui de la Préfecture, qu'il n'est pas resté totalement vide, et que le centre d'hébergement de cent quarante places a pu y être installé pour les familles avec un autre centre CHU de soixante places, géré par l'Armée du Salut pour des individus isolés et que la distribution alimentaire a pu quitter la caserne Château-Landon pour permettre le début des travaux.

Dès que la Chambre de commerce les débutera, elle récupèrera son immeuble et cette occupation prendra fin. Cela n'est pas nouveau et arrivera aussi au CHU de l'immeuble de la poste à Satragne quand Poste Immo aura finalisé son projet. Cependant, d'autres lieux intercalaires peuvent s'ouvrir suivant l'exemple de la distribution alimentaire. L'équipe municipale, pour permettre le début des travaux à un endroit, a été capable de mobiliser un autre endroit passant ainsi de la caserne Château-Landon à l'immeuble de la Chambre de commerce. Toutefois, M. SIMONDON ne peut préciser quel type de site sera mobilisé à ce moment-là.

Mme CORDEBARD ajoute que la détermination de l'équipe municipale sera entière à trouver et proposer, comme ses collègues Maires d'arrondissement, à Mme VERSINI des options qui seront identifiées pour accueillir de nouveaux espaces consacrés à l'hébergement d'urgence car les besoins ne seront pas taris. Cette méthode qui consiste à saisir toutes les opportunités pour proposer ce type d'occupation temporaire de locaux est utilisée par l'équipe depuis de nombreuses années.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



<u>**Objet**</u>: Développement du service de véhicules partagés à Paris. Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés. Avenants prolongeant les COPD avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQO.

Projet de délibération : 2018 DVD 62

Rapporteur: Paul SIMONDON

M. SIMONDON indique que cela concerne un type de service d'autopartage intitulé « Service de véhicule partagé » existant depuis 2015. Il consiste à louer des véhicules pour des trajets en boucle, c'est-à-dire que le dépôt du véhicule se fait au même endroit où il a été retiré. Cela n'est pas tout-à-fait la même chose que le free floating et concerne en générades utilisations plus longues qui se situent généralement sur des demies journées ou des journées entières. Deux cents places de stationnement réservées sur la voirie parisienne sont de type station, sans forcément avoir d'infrastructures.

Cette délibération a deux objets, premièrement, assurer la pérennité du service actuel en prolongeant sur les deux cents places en question, les conventions signées avec trois sociétés, ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQQ, pour huit mois et de manière adaptées afin d'assurer une transition avec les futurs occupants sélectionnés par un nouvel appel à concurrence cet automne.

Deuxièmement, il s'agit, au-delà des deux cents places, de développer ce service en offrant mille nouvelles places à de nouveaux opérateurs qui pourront proposer des petits véhicules, de plus grand gabarit ou des utilitaires tout en précisant quel type de motorisation ils envisagent de proposer, électrique, hybride ou essence. L'objectif sera de favoriser les motorisations non polluantes.

La délibération propose des grilles de redevances sur lesquelles les opérateurs qui répondront à cet appel à concurrence pourront se positionner et permettre d'évaluer leurs offres.

Cette délibération entre naturellement dans le contexte de la fin d'Autolib', suite au refus du groupe Bolloré d'adapter son service et à la volonté de la Ville de développer l'autopartage. Avant l'été, des constructeurs ont annoncé vouloir proposer de nouveaux services et une carte d'autopartage a été créée pour faciliter le service de type free floating. Il s'agit d'une offre complémentaire sur ce type de location en boucle qui doit permettre d'avoir un service très vaste en termes d'autopartage. L'estimation, en moyenne, est qu'un véhicule en autopartage peut remplacer sept véhicules individuels et économiser ainsi six places de stationnement.

Au nom des élus du groupe communiste, M. BASSINO précise leur position et leur vote.

Il ne s'agit pas d'un nouveau dispositif mais du renouvellement d'un contrat déjà passé en 2015. Comme précisé par M. SIMONDON, cela s'inscrit dans le contexte de la fin d'Autolib' mais cela pousse le groupe communiste à s'interroger. Un espace important se libère pour un futur service alors qu'aujourd'hui, le prolongement d'une cession de l'espace public à des opérateurs privés non soumis à des obligations de service public est proposé.

Le groupe est favorable au développement de l'autopartage en boucle puisqu'à priori cela supprime plus de véhicules que l'autopartage en trace directe, tel que le faisait Autolib'.



Seulement, accorder une baisse de redevance à ces opérateurs revient à faire un cadeau au privé qui, aujourd'hui, n'est pas justifié.

Ces services sont amenés à se développer et à prendre plus de place dans la voirie parisienne. Il faut donc engager la réflexion sur le service public avec une tarification sociale et d'autres questions comme l'accessibilité des véhicules à l'ensemble de la population.

Pour finir sur une dernière question trop souvent oubliée, M. BASSINO souligne avoir entendu M. SIMONDON parler au Conseil de pollution. Pourtant, aujourd'hui, les yeux se ferment sur ces questions, non pas au moment de l'utilisation mais sur les lieux pour fabriquer les voitures et les batteries qui causent des problèmes de pollution de l'air. Il est impossible de penser que l'équipe municipale n'est pas concernée. Une réflexion doit s'engager dès aujourd'hui sur ce sujet et des pratiques plus vertueuses pour les véhicules qui seront en service à Paris à l'avenir doivent être mises en place.

Mme PAWLIK approuve la remarque de M. BASSINO concernant les efforts à faire sur le caractère non polluant des véhicules.

Sur cette délibération, selon Mme PAWLIK, il est possible de dire que la plus grande réussite de la mairie de Paris sur ce mandat ne sera évidemment pas l'accompagnement des déplacements des Parisiens puisque, depuis plusieurs mois, les Vélib' sont totalement dégonflés, les Autolib' sont mises au garage et un service de véhicule partagé, répondant au doux nom de SVP est totalement ignoré des Parisiens. Lorsque Mme HIDALGO a annoncé la liquidation d'Autolib', des alternatives réelles étaient promises aux Parisiens. Or, à ce jour, aucune n'est vraiment opérationnelle et les citoyens n'ont plus vraiment d'autre choix que de prendre leur propre vélo ou de se déplacer à pied. Elle trouve cela un peu léger.

Mme PAWLIK suppose que la majorité lui dira que c'est faux, que tout est en marche, que les choses s'enclenchent, certes mais les opérateurs de free floating ne vont proposer que quelques centaines de véhicules prochainement, soit l'objet de cette délibération, mais ils restent loin des quatre mille Autolib' disponibles auparavant. De même, les bornes de recharge restent, quant à elle, totalement inutilisables au moins jusqu'en 2019. En un mot, aucune stratégie d'ensemble n'existe actuellement pour proposer une solution aux cent mille anciens abonnés d'Autolib'. Cela revient à une politique publique en silo que Mme PAWLIK dénonçait sur une délibération précédente.

Une fois de plus, elle en déduit que la majorité va lui parler du free floating. Effectivement, cent onze stations de places de stationnement sont dédiées aux véhicules en autopartage mais cela ne peut être considéré comme une politique qui remplacerait Autolib' puisque le principe même du free floating est de prendre un véhicule à un point A et de le ramener à ce même point A. Autolib' permettait d'aller à un point B offrant ainsi aux Parisiens des déplacements plus fluides.

L'autre problème est que ce service est totalement inconnu des Parisiens. Mme PAWLIK précise avoir découvert à quelques mètres du domicile qu'elle occupe depuis plusieurs années une station de free floating dont elle ignorait totalement l'existence. Selon elle, le problème autour de ce service vient d'un manque d'information et de communication. Pour preuve, 80% des Parisiens en ignorent totalement l'existence.



Sur les cent onze stations mentionnées dans la délibération, quarante ont fait l'objet d'un abandon par leur exploitant en raison d'une redevance prélevée par la Ville bien trop élevée.

Cette délibération a un double objet. Premièrement, prolonger de huit mois la convention actuelle le temps que soit mise en place la deuxième génération de véhicules. Deuxièmement, déterminer la redevance pour cette deuxième génération. Mme PAWLIK demande la possibilité de dissocier le vote. Son groupe souhaiterait voter favorablement et logiquement pour la prolongation de la convention qui permet d'avoir une continuité du service mais, en revanche, voter contre la seconde délibération qui présente un certain nombre de difficultés et plusieurs points posant problème sur ce sujet.

Premièrement, la majorité prévoit de consacrer mille places d'ici 2019 en prenant une partie des places Autolib', aujourd'hui à l'abandon. Mme PAWLIK trouve dommage de confier les bornes de recharge Autolib', et M. BASSINO pointait cette question sur la qualité des véhicules en matière environnementale, à des sociétés alors qu'elles pourraient être utilisées pour les voitures des particuliers.

Deuxièmement, les candidats pourront proposer des véhicules essences. Là aussi, ce sont encore de grandes annonces en matière de communication de la part de Mme HIDALGO sur le fait de vouloir des véhicules propres et interdire tous les véhicules polluant dans la Ville mais, finalement, il est possible de se rendre compte que des véhicules essence se retrouveront sur un dispositif mis en place par la Ville. Mme PAWLIK se dit surprise par ce choix.

Elle demande à Mme CORDEBARD la possibilité de dissocier les deux points de cette délibération ou, le cas contraire, indiquer que son groupe est pour cette délibération mais que sa remarque soit indiquée dans le PV.

Elle souhaite également connaître, car elle ne l'a pas vu dans la délibération ou peut-être n'est-ce pas encore défini, les nouvelles stations qui seront identifiées dans l'arrondissement.

M. SIMONDON souligne que les deux interventions, d'une certaine manière se répondent.

Il indique une baisse partielle dans les nouvelles tarifications proposées. D'une part, plusieurs grilles de tarifs sont proposées car la Ville a l'expérience de ces trois ans sur les deux cents premières places et, d'autre part, l'équipe municipale de Paris s'est renseignée sur ce que les autres Villes faisaient en la matière.

Il précise qu'effectivement, l'un des opérateurs qui s'était positionné, a abandonné le marché car il trouvait la redevance trop chère. Pour cette raison, plusieurs niveaux de redevances nettement moins chers ont été établis pour les véhicules électriques. La majorité attend les offres en espérant avant tout pouvoir réaliser son objectif de favoriser celles sur les véhicules électriques ou hybrides. Elle verra, au moment du rendu des candidatures, pour le nouvel appel à concurrence.

M. SIMONDON entend les propos de Mme PAWLIK et espère qu'elle pourra se réjouir avec la majorité sur le fait que Vélib' retrouve des couleurs. Il ne dira pas que cela est arrivé trop vite mais, étant un utilisateur quotidien, il peut témoigner que ce dispositif, sans avoir encore



atteint le niveau de fiabilité espéré, est de nouveau devenu un service utilisable et un service de transport auquel les Parisiens sont très attachés.

Sur Autolib', M. SIMONDON fait remarquer à Mme PAWLIK qu'elle a répondu elle-même à sa propre question. Cela est en cours. Les offres vont être présentées et la communication interviendra le moment venu

Il entend également ses remarques sur les transports. Il pense que ce mandat sera marqué par les efforts faits pour favoriser une circulation douce des Parisiens. Cette discussion reviendra avec les travaux du réseau express vélo. Il ne sait cependant pas ce qui sera retenu de l'action de la Région, qui a une responsabilité majeure en la matière, et dans le niveau d'investissement qui, là encore, pourrait être discuté.

Mme CORDEBARD propose de voter sur les deux articles différenciés de la délibération. La légalité de cette démarche sera vérifiée dans un deuxième temps.

La délibération 2018 DVD 62.1 « Fixation des tarifs de redevance pour les emplacements dédiés » est adoptée à la majorité (3 abstentions, 3 contre).

La délibération 2018 DVD 62.2 « Avenants prolongeant les COPD avec ZIPCAR, COMMUNAUTO et UBEEQQ » est adoptée à la majorité (3 abstentions).

Objet: Budget Participatif – Subventions (369.500 euros) et conventions pour le soutien de dix-huit initiatives en faveur du réemploi et de l'économie circulaire.

Projet de délibération : 2018 DAE 69

Rapporteure : Léa VASA

Mme VASA indique qu'il s'agit de soutenir les lauréats du trophée de l'économie sociale et solidaire de cette année encourageant les initiatives prises soit par des structures existantes, soit de soutenir l'émergence de nouvelles structures dans le secteur.

L'aide se formalise par une subvention au démarrage ou au changement d'échelle ainsi que par un accompagnement et un soutien à la communication, à la mise en réseau et au développement de projet.

Le jury s'est tenu au mois de juin 2018 et, dans le 10^e arrondissement, deux structures vont être soutenues, chacune à hauteur de 10.000€ :

- L'association COPE Cycle est jeune et préfigure la création d'une société coopérative qui fournira des services à d'autres sociétés coopératives de logistique écologique. Elle viendra en soutien de création d'entreprises qui œuvrent pour la logistique durable ;
- La SAS Péligourmet cherche à obtenir l'agrément ESUS d'utilité sociale et développe un projet inscrit dans la feuille de route climat et résilience de l'arrondissement consistant à développer un groupement d'achat de commerçants qui souhaitent s'approvisionner en produits alimentaires plus durables et locaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Objet : Subventions (115.000 euros) et conventions avec onze organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2018.

Projet de délibération : 2018 DAE 73

Rapporteure : Léa VASA

Pour un total de 370.00€, **Mme VASA** propose au Conseil de soutenir dix-huit initiatives dont trois structures sont concernées dans le 10^e arrondissement. Elles ont candidaté et contribuent à la réalisation des projets du Budget Participatif de l'année précédente « Tous se récup' » et « Refabriquons à Paris » qui ont recueilli presque trente mille votes à eux deux. Soutenus par les Parisiens, ils s'inscrivent dans la mise en place de la feuille de route pour l'économie circulaire portée à Paris par M. Antoinette Guhl

Les initiatives concernant le 10^e arrondissement sont deux recycleries et une association :

- La Textilerie, déjà soutenue en 2018 à hauteur de 20.000€, obtiendra cette année 15.000€. Cette association propose de collecter, réparer et revendre à prix solidaire des vêtements et des accessoires de mode. Elle propose également toute une série d'ateliers de formation de réparation et d'écoconception des vêtements ;
- La Bricolette, dont le Conseil a déjà parlé, est la future ressourcerie du nord de l'arrondissement qui s'installera rue Philippe de Girard. En attendant la livraison du local, elle s'installe à Vitry et développe une activité de ressourcerie mobile. Elle a déjà proposé plusieurs activités avec les immeubles des bailleurs sociaux. Elle souhaite embaucher un deuxième salarié et sollicite une subvention de 22.000€ pour acheter un camion plus grand pour procéder à ses opérations mobiles ;
- L'association Scolopendre est associée à l'initiative de la Bricolette. Elle propose de récupérer des matériaux bruts, des produits cassés ou non réparables collectés par Bricolette pour en extraire la matière première et la revaloriser. Elle sollicite une subvention d'investissement de 18.000€ pour s'équiper.

Mme FAJGELES souhaite apporter un soutien particulier à ces propositions car elle sait à quel point les habitants, les associations et les structures du 10^e sont impliquées et responsables en matière d'économie circulaire et de réemploi.

Elle souligne que Mme VASA faisait référence à la feuille de route parisienne. Elle se réjouit de l'attention particulière portée par le Gouvernement au sujet de l'économie circulaire à travers la feuille de route définie par Mme POIRSON, feuille de route ambitieuse proposant cinquante mesures qui pourront tout-à-fait s'adapter et se compléter avec la feuille de route parisienne comme, par exemple, la mise en place d'un indice de réparabilité pour inciter les consommateurs à délaisser les produits peu robustes ou incorporer les matières premières issues de recyclage dans la fabrication des produits ou encore l'adaptation de la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins coûteuse. Cette fiscalité écologique fera l'objet de mesures importantes lors du projet de loi de finance pour 2019 qui sera bientôt discuté et sur lequel Mme FAJGELES portera une attention particulière.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



Objet: Subventions (114 575 euros) et avenants n°2 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

Projet de délibération : 2018 DFPE 44

Rapporteure: Dominique TOURTE

Mme TOURTE indique que cette délibération revient chaque année. Une association gère deux établissements de la petite enfance dont un situé dans le 10^e arrondissement au 5 rue Yves Toudic qui reçoit des enfants du quartier dont beaucoup d'origine asiatique.

Pour l'année 2018, il est proposé de fixer une subvention globale à cette association à 114.575€ dont 72.940€ pour la crèche située dans l'arrondissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein des Conseils

d'Écoles du 10^e arrondissement.

<u>Projet de délibération : MA1018154</u> <u>Rapporteur</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que ce vote intervient à ce stade de la mandature à la suite des changements qui sont intervenus dans la composition du Conseil d'arrondissement à cause de tristes raisons. Mme AMMAR remplaçant M. BOUSCARLE au sein du Conseil d'arrondissement, cette délibération propose qu'il en soit de même dans les Conseils des écoles où ce dernier siégeait.

Elle remercie également Mme FAJGELES qui siégeait dans deux écoles de l'arrondissement d'avoir accepté que M. RYZ, arrivé également très récemment au sein du Conseil, puisse luimême siéger à l'école de la rue des Écluses Saint-Martin.

Elle souligne que la délibération n'indique aucun changement pour l'école Eugène Varlin où Mme FAJGELES poursuivra son mandat.

Mme CORDEBARD rappelle au Conseil l'importance pour les élus et les représentants de Mme HIDALGO, de siéger dans ces Conseils d'école. Elle précise également qu'une réunion a eu lieu ce jeudi matin où elle a rappelé aux directeurs d'écoles les contraintes d'agendas des élus et l'intérêt de les prévenir à l'avance afin qu'ils puissent siéger au sein de ces Conseils.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement au sein des Conseils d'Administration des collèges et lycées du 10^e arrondissement.

<u>Projet de délibération : MA1018155</u> <u>Rapporteur</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que cette délibération intervient dans le meme cadre et pour les mêmes raisons que la précédente. Mme AMMAR deviendra suppléante dans le collège de la Grange aux Belles en remplacement de M. BOUSCARLE.



Elle ajoute que M. RAIFAUD, deviendra référent d'un autre établissement que la Grange aux Belles car son fils vient d'y entrer. Il échange ainsi avec M. ALGRAIN qui siègeait jusqu'alors au Collège Bernard Palissy.

Mme CORDEBARD souligne que la délibération évoque également le Collège Louise Michel mais celui-ci n'a aucune modification puisque M. BASSINO y est titulaire et Mme FAJGELES suppléante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>**Objet**</u>: Subventions (60.000 euros) et avenants à convention avec l'association La Caserne Éphémère (10^{e}).

Projet de délibération : 2018 DAC 120

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit de voter une subvention de 60.000€ à l'association la Caserne Éphémère qui gère le Point Éphémère depuis 2004. Un acompte a déjà été attribué au mois de décembre 2017 à hauteur de 30.000€. Le vote d'aujourd'hui porte sur un complément de 30.000€.

Selon lui, rappeler l'activité du Point Éphémère est inutile tant ce lieu culturel du 10^e arrondissement est actif et visible. Pour rappel, quatre cents cinquante événements dont deux cents onze gratuits ont été organisés sur l'année. Il a notamment accueilli vingt-cinq expositions, une cinquantaine de représentations chorégraphiques et plus de cent trente concerts de musiques actuelles ainsi que de nombreux événements dont, notamment, le soutien en direction du festival de la bande dessinée Formula Bula qui va prochainement débuter et, traditionnellement, fait son opération de lancement au Point Éphémère.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subventions (2.000 euros) à l'association Ngamb'art dans le cadre de l'action culturelle locale (10°).

Projet de délibération : 2018 DAC 584

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que l'association Ngamb'art investit les quartiers de la Grange aux Belles et du Grand Belleville avec son festival biannuel Tobina. Le 8 juillet 2018, elle a organisé le dixième festival Jeunes Talents Tobina avec un concours et une scène ouverte pour la danse et la musique sous la direction artistique du danseur chorégraphe Kevin KIMBENGUI.

L'équipe municipale souhaite que l'association bénéficie d'un soutien de la Ville par le biais d'une enveloppe votée par le Conseil de Paris destinée exclusivement aux structures et associations locales animant la vie culturelle des guartiers.



Pour cette raison, M. ALGRAIN propose d'attribuer à l'association Ngamb'art une subvention d'un montant de 2.000€ pour ses différentes actions au titre de l'année 2018.

Mme CORDEBARD souligne que l'équipe municipale est en léger décalage par rapport à l'action menée.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (134.300 euros) à 39 collèges parisiens dans le cadre du fonctionnement de « l'Action collégiens ».

Projet de délibération : 2018 DASCO 88

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit d'une subvention de 350 euros accordée aux collèges se trouvant en géographie prioritaire, le terme généralement utilisé est « réseaux d'éducation prioritaire ».

Il s'agit des Collèges de la Grange aux Belles et de Valmy. Ce dernier a un statut un peu spécial, la CAPPE (Convention Académique Pluriannuelle de Priorité Éducative), l'amenant à se trouver en géographie prioritaire et à bénéficier, avec le collège Françoise Seligmann, de la possibilité d'être intégré dans le dispositif « Action collégiens », qui propose une intervention éducative consistant à organiser des activités dans et en dehors de l'établissement lors des congés scolaires ainsi qu'à l'occasion de sorties. L'accompagnement individualisé des collégiens est adapté à leurs besoins. L'animateur référent leur propose un accueil quotidien au club ludothèque avec un soutien à la scolarité, des sorties culturelles, de loisirs, des weekends et des séjours de vacances.

Trente-huit collèges parisiens bénéficient de ce programme et près de 75% des jeunes concernés par ces actions de prévention éducative ont entre 11 et 13 ans.

Il est proposé d'attribuer un financement de 350€ en renouvellement d'une dotation pour les trois collèges concernés du 10^e, la Grange aux Belles, Seligmann et Valmy, qui serviront notamment à l'acquisition ou au remplacement de livres pour la bibliothèque du club ludothèque, de jeux de chiffre ou de lettre, de fournitures pour les séances d'aide aux devoirs...

Cet accompagnement de 350€ peut paraître modeste, mais est très apprécié par les collèges.

Mme CORDEBARD indique qu'avec Action collégiens la Ville propose une présence humaine supplémentaire dans les collèges parisiens qui en ont le plus besoin. La subvention proposée par cette délibération, de 350€, ne fait pas honneur à l'investissement consenti par la Ville et au bénéfice que cela consitue pour les élèves, puisque ces emplois présents dans les établissements accompagnent les élèves et font le lien entre l'intérieur et l'extérieur du collège. Tout un chacun sait à quel point cela est important pour des collégiens de cet âge-là.

La délibération est adoptée à l'unanimité.



<u>POUR INFORMATION – DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL</u> CONCERNANT LE 10° ARRONDISSEMENT (NON SOUMIS AU VOTE)

2018 DASCO 41-G Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (118.237 euros), subventions d'équipement (266.618 euros), subventions pour travaux (551.925 euros).

2018 DASCO 44-G Collèges publics autonomes – Dotations initiales de fonctionnement 2019 (10.530.809 euros).

2018 DAESE 46-G Collèges publics – Contribution du Département aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service autonome de restauration pour 2019.

2018 DAESES 220-G Subventions (5.757.927 euros) et avenants avec les 29 centres sociaux et subvention (105.000 euros) avec la Fédération des centres sociaux.

VŒUX

Vœu déposé par les élus du groupe Les Républicains et Indépendants relatif aux nuisances constatées rue Tesson/rue Saint-Maur.

Considérant, premièrement, la pétition adressée par une quarantaine d'habitants résidant à proximité de l'angle des rues Tesson et Saint-Maur au maire du 10^e arrondissement, au commissaire de police et au Préfet de police en juin 2017 ;

Considérant que, dans cette pétition, les habitants déploraient la dégradation de leur environnement ;

Considérant que les pétitionnaires regrettaient notamment les nuisances sonores subies en soirée et la nuit ainsi que les troubles du voisinage causés par des attroupements de personnes devant et dans les halls de certains immeubles :

Considérant qu'ils soulignaient également les nombreuses incivilités constatées dans leur quartier ;

Considérant que les signataires de la pétition déploraient alors également le sentiment d'insécurité gagnant certains habitants ;

Considérant qu'ils exprimaient leur volonté de voir restaurée au plus vite la tranquillité dans le quartier ;

Considérant que, depuis cette pétition, la situation ne s'est pas réellement améliorée au regard des nuisances subies ;

Considérant, deuxièmement, que des phénomènes de délinquance graves sont également à déplorer dans le quartier ;



Considérant ainsi que, en juillet dernier, une rixe entre bandes rivales a éclaté à l'angle des rues Tesson et Saint-Maur et conduit au décès d'un jeune de 23 ans des suites d'une blessure à l'arme blanche ;

Considérant qu'il est nécessaire de prendre toutes les mesures utiles, tant en matière de prévention que de répression, pour que ce quartier puisse retrouver la quiétude et que d'autres décès ne soient pas à déplorer ;

Déborah Pawlik et les élus du groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœux que la Maire du 10^e arrondissement, en lien avec les services de police du 10^e arrondissement:

- Dresse un bilan des actions menées dans le secteur rue Tesson / rue Saint-Maur en matière de maintien de l'ordre public depuis juin 2017, date de la pétition adressée par les riverains :
- Sollicite le commissaire du 10^e arrondissement pour que soient mises en place de nouvelles mesures, dans les plus brefs délais, afin de rétablir la tranquillité dans ce quartier :
- Dresse un bilan des actions mises en œuvre localement, directement ou par l'intermédiaire d'associations, pour prévenir la délinquance et renforcer la cohésion sociale.

Mme PAWLIK fait lecture du vœu.

Concernant son groupe, **Mme CORDEBARD** précise qu'ils s'abstiendront sur ce vœu.

Parmi les différentes choses exprimées dans ce vœu, le groupe socialiste peut partager plusieurs objectifs et une partie du constat même si, dans un certain nombre de cas, il ne l'aurait pas exprimé de la même manière.

Mme CORDEBARD indique que ni elle ni ses collègues n'ont retrouvé de trace de cette pétition de juin 2017 envoyée préalablement à son arrivée mais cela n'est pas la seule raison de cette abstention.

En effet, les demandes de Mme PAWLIK de solliciter le commissaire de police du 10^e arrondissement ainsi que d'établir un état des lieux précis des actions engagées sur ce territoire sont légitimes. Cependant Mme CORDEBARD précise qu'elle-même hésite à appeler le commissaire car l'ensemble des actions sont déjà engagées et en cours.

Mme CORDEBARD rappelle également qu'elle se rend régulièrement sur le terrain (3-4 fois par semaine) et notamment sur le lieu du drame pour étudier son évolution actuelle La demande lui semble donc être sans objet puisse que toutes les actions sont déjà mises en œuvre.

Mme CORDEBARD propose à Mme PAWLIK de retirer son vœu mais ne voulant pas s'opposer à son adoption, elle s'abstiendra.

Vœu adopté à la majorité (4 votant pour, 16 abstentions, 0 contre)





Vœu déposé par Didier Le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élu.es communistes.

Relatif au projet de la nouvelle Gare du Nord.

Considérant que la Gare du Nord avec ces 700.000 voyageurs quotidiens est la plus grande Gare d'Europe ;

Considérant que le 9 juillet 2018 Guillaume Pépy, président du directoire de la SNCF a annoncé qu'une nouvelle Gare du Nord serait livrée mi-2023 ;

Considérant que la mairie de Paris a indiqué à cette occasion que ce réaménagement ambitieux de la Gare du Nord, porté par le Groupe SNCF disposait du soutien de la Ville de Paris :

Considérant que le projet de nouvelle Gare du Nord prévoit de multiplier par 5 les services et espaces de commerce ;

Considérant que depuis 2017 la Gare du Nord ne dispose plus en son sein d'un bureau de poste ;

Considérant que le projet de nouvelle Gare du Nord a été réalisé sans débat public, échanges avec les travailleurs de la Gare du Nord où les usagers des transports, et sans concertation avec les habitants et les élus du 10^e :

Considérant que les projets de centres commerciaux géants tel que celui-ci participent à un remodelage du tissu commercial local et que ce projet n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les commerçants de l'arrondissement ;

Considérant que l'actionnaire majoritaire de la société d'économie mixte à l'opération unique sur ce projet est le groupe Ceetrus, acteur de l'Immobilier, membre du groupe AUCHAN, détenu comme SMOVENGO par la famille MULLIEZ;

Considérant que la SNCF ne disposera que d'un tiers des parts alors que la loi l'autorise à en détenir jusqu'à 85 % ;

Considérant qu'en cédant la gestion de la Gare à des acteurs privés, dont les objectifs seront la rentabilité financière et non la réponse à l'intérêt général, ce projet participe à la privatisation rampante des activités du transport ferroviaire ;

Considérant que lors du débat sur la loi « pour un nouveau pacte ferroviaire », Elisabeth Borne, ministre des Transports avait indiqué que les Gares étaient « incessibles » et « inaliénables » ;

Considérant que la Gare est un espace qui doit appartenir à tous et être dévolu à sa fonction première : la déambulation et la fourniture de services ferroviaires aux usagères et usagers ;



Considérant que le réseau de transport ferré et son exploitation pour le transport des passager.e.s et des marchandises relèvent d'un service public, services publics qui ne peut s'exercer que dans le cadre d'un monopole de l'État ;

Considérant que l'ouverture à la concurrence du rail est incompatible avec les objectifs environnementaux poursuivis par la Ville de Paris et sur lesquels les parisiennes et les Parisiens ont été mobilisés à l'occasion de la votation citoyenne de mai 2018 sur le plan climat :

Considérant que le développement de l'offre de transports publics est la condition préalable à la diminution de la place de la voiture dans Paris ;

Considérant qu'il y a urgence à développer l'utilisation des transports publics, pour faire face aux enjeux environnementaux et offrir un droit à la mobilité à toutes et tous ;

Considérant que la ville de Paris étudie la faisabilité de la gratuité des transports publics à Paris ;

Considérant que la perspective environnementale de développement des nouvelles mobilités urbaines nécessite le développement d'une offre de transport multimodale permettant de passer aisément d'un mode de transport à un autre ;

Considérant dans cette perspective le rôle clé des gares, lieux de passages et de rencontres, qui doivent permettre la circulation et la multimodalité, l'offre de services liés au transport aux voyageurs et au voyageuse sans que ceux-ci ne soient sollicités pour consommer toujours davantage ;

Sur proposition de Didier le Reste, Dominique Tourte et Dante Bassino, élue.s communiste, le conseil d'arrondissement du 10^e:

- Réaffirme que les Gares ont comme mission première de répondre aux besoins des usagères et des usagers en matière de transports publics et non de servir les intérêts des actionnaires de grands groupes commerciaux ;
- Demande une présentation publique par la SNCF du projet de nouvelle Gare du Nord en direction des élus et des habitants de l'arrondissement ;
- Demande l'instauration d'un comité de surveillance et de suivi du projet associant l'ensemble des groupes politiques, les partenaires publics ou privés participant au projet et des représentants des habitants notamment des Conseils de Quartier et associations locales concernées.

Mme TOURTE fait lecture du vœu.

M. RAIFAUD indique que son groupe rejoint le groupe communiste sur ce vœu.

Au-delà de la privatisation de l'espace de la Gare qui pose une question importante, un projet comme celui-ci mené par la SNCF aurait pu faire l'objet d'une discussion plus précise et plus étroite avec les représentants des habitants de l'arrondissement et plus largement avec les



élus de Paris. Il s'agit d'un espace énorme qui sera dédié à de nouveaux commerces et les enjeux de locaux ainsi que d'occupation d'espace sont importants, particulièrement dans l'arrondissement. M. RAIFAUD pense aux associations ainsi qu'à la proximité plus grande et nécessaire des services publics. Le groupe communiste cite la Poste, un sujet important dans l'arrondissement où plusieurs bureaux ont ou vont fermer, ou sont assez peu accessibles comme celui de la Gare de l'Est.

Il lui semble qu'avoir une discussion plus étroite aurait été nécessaire pour envisager une utilisation plus conforme à l'intérêt général ainsi qu'aux souhaits des Parisiens vis-à-vis de cet espace pour faire en sorte de bénéficier de locaux associatifs, de pouvoir accueillir des commerces, des acteurs de l'économie sociale et solidaire et pour pouvoir mieux l'intégrer dans la ville plutôt que de le mettre à l'écart comme un grand centre commercial qui menacera une partie des commerces des quartiers.

Mme FAJGELES pense que ce projet de refonte de la Gare du nord, Jeux Olympiques ou pas, est extrêmement important pour qu'elle soit enfin dimensionnée par rapport à sa position en tant que plus grande Gare d'Europe, de par le nombre de voyageurs venant d'Europe et de banlieue qu'elle accueille mais aussi pour des sujets de circulation, de fluidité de l'espace public et d'interconnexion. Les élus savent, pour être nombreux à avoir réfléchi sur ce sujet, à quel point ce travail est important pour le quartier et sa revalorisation qui subit des nuisances dues à une très mauvaise organisation autour de la gare.

Concernant les accusations de privatisation de la Gare du Nord portées par le groupe communiste, Mme FAJGELES voudrait rappeler quelques éléments. La gare ne sera pas privatisée puisqu'elle reste propriété de l'État, sa gestion et son exploitation relèveront toujours de la SNCF à travers sa branche Gares et Connexions et elle aura toujours le personnel à sa charge. De plus, au terme de la concession de travaux et de services que la SNCF va conclure, les parties public, accueil, quais, passerelle... resteront sous son unique responsabilité donc, il n'est pas possible de parler de privatisation.

Mme FAJGELES se souvient des interrogations et des discussions sur l'espace commercial, y compris entre M. Jean-Louis MISSIKA et M. Rémi FÉRAUD, mais que cela avait été acquis – ou partagé lui semble-t-il, par ce dernier lors d'une récente réunion en présence de M. PEPY – que ces espaces commerciaux pouvaient être rendus nécessaires pour la participation au financement d'un tel réaménagement sans que cela ne porte atteinte au développement du quartier bien au contraire.

Pour ces raisons, Mme FAJGELES ne votera pas ce vœu.

Mme AMMAR souligne que cette nouvelle Gare du Nord est un beau projet. Elle donnera du rayonnement à ce quartier qui en a besoin au vu des difficultés qu'il rencontre par certains endroits.

Le groupe républicain est d'accord sur ce vœu au sujet de la concertation qui semble indispensable avec les habitants, les riverains et les élus. Cependant, certains considérants vont empêcher le groupe de pouvoir voter ce vœu car opposer le bien commun avec l'implantation de commerces lui semble très hasardeux, les gares deviennent partout des lieux de vie qu'une mise en valeur ne peux que favoriser.



Le groupe Les Républicains et Indépendants votera contre ce vœu.

M. SIMONDON rappelle qu'effectivement M. PEPY a présenté début juillet ce projet majeur de transformation de la Gare du Nord concrétisant une réflexion entamée depuis longtemps, avec en particulier, une étude de l'architecte Jean-Michel WILMOTTE.

La Gare du Nord est historiquement trop petite pour ses voyageurs. Elle est considérée comme la plus grande d'Europe et est même une des plus grandes au monde, en mettant de côté les gares japonaises qui sont d'un autre format que les autres, avec une grande mixité des passagers venant de banlieue, de France et d'Europe.

Le projet de la SNCF tel que présenté vise, d'ici les JO de 2024, à agrandir la gare avec plus d'espace pour les voyageurs, plus de confort avec une séparation des allés et venus, une augmentation très importante des espaces commerciaux et la création de nouveaux services.

M. SIMONDON pense que toutes et tous peuvent partager le niveau d'ambition de ce projet extrêmement important et, d'un point de vue stratégique en termes d'attractivité, pour Paris ainsi que pour la France. Pour le 10^{e_i} il est fondamental, y compris pour la vie dans le quartier de la gare, et pose des questions sur le modèle économique retenu, soit la société d'économie mixte de type SEMOP, ainsi que de nombreuses autres. Pour cette raison, Mmes CORDEBARD et HIDALGO ont d'ores et déjà fait part à M. PEPY de leurs points de vigilance extrêmement importants :

- La primauté du transport et l'amélioration des conditions de voyage, aussi bien pour les usagers du RER que pour ceux de l'Eurostar ;
- L'accès à tous, et en particulier aux habitants du quartier, des nouveaux services internes à la gare, présentés de manière extrêmement alléchante ;
- La prise en compte de la réalité du territoire et des difficultés totalement inhérentes à la proximité d'une gare aussi importante comme la grande précarité et l'errance ;
- L'interconnexion avec tous les systèmes de transport pour une circulation des bus facilitée dans l'espace public, des connexions correctes avec le Métro et pour permettre l'apparition probable de nouvelles mobilités d'ici 2024 avec une prise en compte majeure du vélo comme mode de déplacement au sortir du train.

L'autre enjeu très important pour les habitants est de savoir comment va se passer ce chantier d'une ampleur phénoménale pour les quartiers. Sur ce point, précisément, M. SIMONDON assure le Conseil au sujet de la vigilance et de l'attention quotidienne de Mme CORDEBARD.

Pour ce vœu tous les considérants ne sont pas partagés mais les objectifs eux le sont totalement, en particulier dans la demande de présentation au public.

M. SIMONDON indique que Mme CORDEBARD a formulé la semaine dernière, auprès de la SNCF, une demande d'organiser une présentation dans un cadre des plus transparents possible et les discussions sont en cours concernant la forme de cette présentation. Il est entendu que le Conseil de Paris y reviendra et que Mme HIDALGO émettra une position que son cabinet communiquera rapidement. Avoir des relations partenariales aussi intense avec la SNCF n'est pas simple mais sont, dans un même temps, une forme de rapport de force et la majorité doit tout à fait assumer le fait de s'exprimer de cette manière-là.



Pour ces raisons, le groupe socialiste et apparentés préfère, pour le moment, s'abstenir sur ce vœu même s'il en partage une part importante.

Mme CORDEBARD précise que leur groupe a choisi d'avoir plusieurs expressions sur ce vœu et Mme FASSO souhaite également s'exprimer.

Mme FASSO indique être d'accord avec la nécessaire rénovation de la Gare du Nord afin de la rendre plus agréable pour les usagers de tous les transports.

Comme M. SIMONDON, elle partage les objectifs de ce vœu et, pour sa part, votera en sa faveur.

Mme CORDEBARD souligne que dans le groupe plusieurs membres voteront pour tandis que d'autres s'abstiendront.

Au sujet du nécessaire rapport de force à établir dans les discussions avec les partenaires que sont à la fois la SNCF et le porteur de projet, en tant que Maire du $10^{\rm e}$, la préoccupation première de Mme CORDEBARD est que, tout au long du processus, à la fois de travaux, de réalisation et pour accompagner la livraison de nouveaux commerces et services, il convient de pouvoir entrer dans un dialogue énergique avec les porteurs de projet. Elle sera, dans cette démarche, accompagnée de Mme HIDALGO qui est tout à fait déterminée. Elles seront au front pour défendre les intérêts des Parisiens et des habitants du $10^{\rm e}$ durant la réalisation et les choix qui seront faits dans cette gare.

Pour sa part elle pense qu'il n'y a pas lieu, à ce stade, de considérer que tout est écrit. Un certain nombre d'éléments du projet présenté en juillet peuvent évoluer. Elle signale que ni les élus du 10^e ni les élus Parisiens n'ont eu le droit de vote à ce sujet lors de la présentation. Ce choix appartenait entièrement à la SNCF.

L'équipe municipale doit établir un dialogue et ce vœu y contribuera peut-être. Dans le cadre des relations futures qu'elle aura à entretenir avec ce groupe, Mme CORDEBARD pense que le comité de surveillance n'est pas le cadre adapté. Cependant, la quasi-totalité des autres considérants et des demandes faites dans ce vœu peuvent lui correspondre.

Pour ces raisons, elle s'abstiendra même si elle ne doute pas que ce vœu sera voté au conseil du $10^{\rm e}$ ce soir.

Le vœu est adopté à la majorité (9 votants pour, 7 abstentions et quatre votes contre).

Mme CORDEBARD remercie les élus pour cette séance du Conseil d'arrondissement ainsi que le public pour son attention et sa patience. Elle souhaite à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 20h37.